

FICHE O2/J

LES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

EN PRÉPARATION

Prennent en compte du risque d'exposition à la chaleur dans l'organisation de l'évènement :

- ✓ **Établir** un protocole de fonctionnement en cas de vague de chaleur :
 - déterminer les conditions de l'annulation (ou le report) de la manifestation en cas de forte chaleur,
 - s'assurer que les personnes participant à la manifestation et les membres de l'équipe l'encadrant aient accès et connaissent les mesures de prévention,
 - s'assurer de la mise à disposition de stocks de boissons fraîches,
 - mettre en place les mesures de prévention d'une pathologie liée à la chaleur,
 - former l'équipe d'encadrement dans la reconnaissance des signes d'alerte faisant suspecter un coup de chaleur et sa prise en charge.
- ✓ **S'assurer** que ce protocole est accessible, connu et compris par l'ensemble de l'équipe organisatrice ;
- ✓ **S'assurer** que les effectifs en personnels nécessaires à la réalisation de ce protocole seront suffisants pendant la manifestation ;
- ✓ **S'assurer** que le matériel nécessaire à la réalisation de ce protocole sera disponible et opérant pendant la période estivale ;
- ✓ **Afficher** les recommandations aux sportifs et au public sur les panneaux ad hoc ;
- ✓ **Contrôler** les modalités de mise à disposition de boissons fraîches ;
- ✓ **Étudier** l'ensoleillement de la structure et les possibilités de créer des zones d'ombre ;

- ✓ **Étudier** et vérifier la fonctionnalité des vestiaires, douches ;
- ✓ **Mettre** en place des thermomètres dans les structures.

EN PÉRIODE
DE VEILLE SAISONNIÈRE

- ✓ **Consulter** régulièrement les prévisions météorologiques afin d'anticiper la mise en œuvre des mesures.

EN SITUATION DE GESTION

- ✓ **Mettre en œuvre** des dispositions du protocole ;
- ✓ **Assurer** la diffusion d'informations préventives à l'occasion des manifestations sportives au public et participants ;
- ✓ **Inform**er l'encadrement médical et paramédical des compétiteurs ;
- ✓ **Suivre et faire remonter** tout événement anormal au préfet de département.

LEVÉE D'ALERTE

- ✓ **Être informés** de l'évolution et de la fin de la vague de chaleur et diffuser l'information dans leur organisation propre.

RETEX

- ✓ **Procéder** à l'analyse de la gestion de l'évènement, en tire les conséquences pour apporter les améliorations nécessaires à leurs dispositifs.